

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Séance du 22 avril 2022 -

Nombre de membres en exercice : 34
Nombre de présents : 15
Nombre de membres ayant donné procuration : 10
Nombre d'absents non représentés : 09
Quorum : 17 (présents ou représentés)
Quorum budgétaire : 17 (présents)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, réuni en séance plénière le vendredi 22 avril 2022 à 14 h 00 sur convocation de son Président Laurent BORDES,

APRES EN AVOIR DELIBERE

IV- Modifications statutaires : création du comité I-site – actualisation/mise en cohérence

APPROUVE les modifications des statuts de l'UPPA suivantes, portant sur la création du comité I-Site et la nouvelle dénomination de la direction de la Formation continue (FORCO) qui devient direction formation tout au long de la vie (FTLV) :

I/ COMITE I-SITE :

1/ Est créé un article 11-6 dans les statuts de l'université :

« Il est créé, au sein de la gouvernance de l'université auprès du conseil d'administration et du conseil académique et sous leur contrôle, une nouvelle instance dénommée comité ISITE (Initiative Science, Innovation, Territoires, Economie) placée sous la direction et la présidence du Président de l'université qui le consulte.

Le comité est chargé du pilotage et de la supervision de la trajectoire définie par l'ISITE d'une part, et de l'administration des programmes et ressources dans le cadre de la stratégie et des politiques publiques et budgétaires déterminées par les conseils centraux d'autre part.

Le comité est composé des quatre membres du consortium de l'ISITE (université de Pau et des pays de l'Adour, INRAE, Inria, CNRS) et de quatre partenaires du monde socio-économique ; y siège également des membres de droit de l'université.

Le comité réuni en formation de « commission stratégique » est composé des membres suivants :

- Les quatre représentants des établissements membres du consortium ;
- Quatre représentants de direction des partenaires du monde socio-économique désignés par les membres du consortium ;
- Siègent à titre de membres de droit :
 - o Les Vice-présidents élus par le conseil d'administration constituant le bureau ;
 - o Le Vice-président en charge de l'ISITE ;
 - o Le directeur général des services
 - o Les directeurs de collèges
- Les représentants de partenaires désignés par les membres du consortium pour siéger à titre d'invités permanents.

En formation de commission stratégique, le comité définit et impulse les orientations scientifiques des projets de l'ISITE et veille à la cohérence globale de la stratégie propre de l'ISITE et au respect de la trajectoire définie, en favorisant l'articulation avec les grands projets relevant des initiatives d'avenir ; il émet des avis et des propositions dont la direction et les conseils peuvent se saisir pour élaborer et adopter la stratégie et les politiques publiques de l'établissement.

Le comité réuni en formation de « commission d'implémentation de l'ISITE » est composé des membres suivants :

- Les quatre représentants des établissements membres du consortium ;
- Quatre représentants de partenaires du monde socio-économique : un représentant de la Région Nouvelle Aquitaine, un représentant de l'association CEPyA, et deux représentants désignés par les membres du consortium ;
- Le Vice-président en charge de l'ISITE.
- Siègent à titre de membres de droit :
 - Les Vice-présidents élus par le conseil d'administration constituant le bureau ;
 - Le directeur général des services ;
- Les représentants de partenaires désignés par les membres du consortium pour siéger à titre d'invités permanents.

En formation de « commission d'implémentation de l'ISITE », le comité se concerte pour la conception et la conduite des programmes de recherche pluriannuels et des dispositifs associés selon les différents axes de l'ISITE ; il mobilise l'ensemble des moyens des différents membres et partenaires au service des objectifs fixés, et s'accorde sur la répartition des ressources pour chaque programme dans le respect des moyens alloués dans le cadre limitatif du budget ; il veille à la coordination et à la qualité de la relation des partenaires institutionnels, socio-économiques et territoriaux qu'il favorise.

Le comité s'appuie sur un comité scientifique externe, organe d'évaluation indépendant composé collégalement d'experts de réputation internationale dont la liste est soumise à l'avis de la commission de la recherche.

Le comité rend compte régulièrement de son action aux conseils centraux, et présente un rapport d'activité annuel relatif à la mise en œuvre de l'ISITE soumis à l'avis du conseil académique et à l'approbation du conseil d'administration.

Le règlement intérieur du comité détermine les règles de fonctionnement de cette instance et notamment les modalités de délibération et les règles de confidentialité qui s'appliquent à tous ses membres. Il est élaboré par le comité et approuvé par le conseil d'administration.

2/ Sont supprimés :

- l'article 24 des statuts « Le comité des partenaires »
- les références au comité des partenaires et au directeur exécutif E2S
- le comité exécutif et le comité opérationnel tels qu'issus de la délibération du conseil d'administration du 6 avril 2017 relative à la mise en place d'une gouvernance propre à l'ISITE.

3/ Le comité scientifique d'évaluation tel que défini dans la délibération du conseil d'administration du 6 avril 2017 relative à la mise en place d'une gouvernance propre à l'ISITE devient le comité scientifique externe.

II/ ACTUALISATION / MISES EN COHERENCE :

La direction de la Formation continue (FORCO) devient direction formation tout au long de la vie (FTLV).

VOTE : POUR : 19 CONTRE : 06

Pau, le 27 avril 2022
Le Président,



Laurent BORDES